



Conformément à la législation en vigueur, chaque entreprise est tenue de publier, au 1er mars de chaque année, son index relatif à l'égalité Femmes / Hommes qui mesure la situation de l'entreprise à travers 5 indicateurs représentant un nombre total de 100 points.

Pour les entreprises de – de 250 salariés, cet index se calcule au travers de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération
- Les écarts d'augmentations individuelles
- Le pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité
- Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les dix plus hautes rémunérations.

L'index égalité Femmes / Hommes obtenu par notre société HANA GROUP pour l'année 2022 (au titre de l'exercice 2021) est de **60/100**.

La Direction souhaite que l'égalité professionnelle devienne une valeur inscrite dans la culture et les politiques de HANA GROUP.

L'égalité professionnelle se traduit ainsi par des actions concrètes que HANA GROUP va mettre en œuvre pour permettre une progression de cet index. Dans cette optique, nous poursuivrons nos actions en 2022 afin d'améliorer l'égalité entre les Femmes et les Hommes au sein de HANA GROUP.